

Subject: Update to the Community Safety and Well-Being Plan: Incorporation of the former Crime Prevention Ottawa

File Number: ACS2024-CSS-GEN-012

Report to Community Services Committee on 24 September 2024 and Council 2 October 2024

Submitted on September 13, 2024, by Clara Freire, General Manager, Community and Social Services

Contact Person: Sarah Taylor, Director – Community Safety, Well-Being, Policy and Analytics, Community and Social Services

613-580-2424 ext. 27960, sarah.taylor@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Mise à jour du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités : intégration de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa

Numéro du dossier : ACS2024-CSS-GEN-012

Rapport au Comité des services communautaires le 24 septembre 2024 et au Conseil municipal le 2 octobre 2024

Soumis le 13 septembre 2024 par Clara Freire, directrice générale, Direction générale des services sociaux et communautaires

Personne-ressource : Sarah Taylor, directrice, Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques, Services sociaux et communautaires, 613-580-2424,

poste 27960, sarah.taylor@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre du processus d'intégration du mandat et des objectifs de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, que le Comité des services communautaires recommande au Conseil municipal d'approuver ce qui suit :

1. **Modifier le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités afin d’y intégrer les objectifs et le mandat de l’ancien organisme Prévention du crime Ottawa, à savoir :**
 - 1.1– **Ajouter une priorité consacrée au développement social des jeunes.**
 - 1.2– **Mettre à jour la priorité attribuée aux systèmes intégrés et simplifiés en adoptant deux nouveaux objectifs, à savoir :**
 - A) **les quartiers prioritaires;**
 - B) **les stratégies collaboratives pour les initiatives d’intervention visant à contrer les risques.**
2. **Approuver la Politique du Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités, soit la pièce 4 de ce rapport, conformément aux exigences obligatoires de la Politique sur les subventions et les contributions, et modifier le Cadre stratégique sur le financement communautaire pour y inclure le volet du financement pour la sécurité et le bien-être des collectivités.**
3. **Approuver la mandature du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, soit la pièce 5 de ce rapport.**
4. **Approuver la composition du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et le processus de recrutement de deux nouveaux membres résidents auprès de ce comité afin d’accroître la diversité et la représentation des membres indépendants d’un organisme et pour faire valoir le point de vue des résidents.**

REPORT RECOMMENDATION(S)

As part of the process to incorporate the mandate and goals of the former Crime Prevention Ottawa into the Community Safety and Well-Being Plan, that the Community Services Committee recommend Council approve the following:

1. **Amend the Community Safety and Well-Being Plan to include the goals and mandate of the former Crime Prevention Ottawa as follows:**
 - 1.1 **Add a Youth Social Development priority**
 - 1.2 **Update the Integrated and Simpler Systems priority with two new goals, as follows:**

- A) on priority neighbourhoods and
- B) collaborative strategies for risk intervention initiatives.

2. **Approve the Community Safety and Well-Being Fund Policy that is document 4 to this report, as mandated by the corporate Grants and Contribution Policy, and amend the Community Funding Framework to include the Community Safety and Well-Being Funding Stream.**
3. **Approve the Community Safety and Well-Being Advisory Committee Terms of Reference that is document 5 to this report.**
4. **Approve the members and the recruitment process for two new resident members to the Community Safety and Well-Being Advisory Committee to increase diversity and representation of members who are independent of an organization and bring a resident perspective.**

RÉSUMÉ

Objet

En juillet 2023, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé la dissolution de Prévention du crime Ottawa dans le rapport sur l'Examen des organismes consultatifs ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)), en affectant son personnel et un budget annuel de 1,2 M\$ au secteur d'activité des Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques de la Direction générale des services sociaux et communautaires dans le cadre du processus de budgétisation de 2024.

Dans le rapport, destiné au personnel, on recommande :

de présenter un rapport au Comité des services communautaires et au Conseil au plus tard à la date de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2022-2026, rapport qui portera sur les mesures prises ou à prendre par la Direction générale des services sociaux et communautaires pour atteindre les objectifs prévus par le mandat de ce qui était autrefois Prévention du crime Ottawa;

d'ajouter au cadre de référence du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités des dispositions prévoyant le soutien des activités de prévention du crime, les collaborations communautaires, la recherche, le financement, les politiques et les interventions réalisées dans le cadre de programmes de

réduction des méfaits comme stratégies clés de réduction des crimes et d'amélioration de la sécurité communautaire;

de veiller à ce que les organismes qui reçoivent actuellement du financement de Prévention du crime Ottawa continuent d'en recevoir jusqu'à la fin des ententes prévues, après quoi ces organismes pourront obtenir du financement au titre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités. (Conseil municipal, 12 juillet 2023, point 15.1 de l'ordre du jour, Rapport sur l'Examen des organismes consultatifs, dossier n° [ACS2023-OCC-GEN-0008](#) – le « rapport sur l'Examen des organismes consultatifs »)

Ce rapport décrira dans leurs grandes lignes les mesures adoptées par le personnel pour intégrer, dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (Plan de SBEC), les objectifs exposés dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa, ainsi que les résultats de la consultation publique. Ce rapport comprendra aussi des recommandations sur les moyens d'intégrer ces objectifs dans la version actuelle du Plan de SBEC.

Le personnel de la Ville a pris connaissance, en même temps que le rapport sur l'Examen des organismes consultatifs de 2023, de la loi provinciale obligeant les municipalités à revoir et réviser leur Plan de SBEC dans les quatre premières années de leur Plan. Pour respecter les délais de cette loi, nous reverrons en 2025, dans le cadre d'un vaste processus de consultation publique, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités d'Ottawa.

Compte tenu des délais à respecter, nous proposons dans ce rapport une approche intermédiaire en réaction à la directive du Conseil municipal d'intégrer dans le Plan de SBEC le mandat de Prévention du crime Ottawa jusqu'à ce qu'on puisse revoir complètement le Plan en 2025, conformément aux exigences.

Hypothèses et analyse

Prévention du crime Ottawa est un organisme qui a été fondé en 2005; il s'agissait d'une commission locale municipale financée par la Ville pour participer à la prévention de la criminalité dans le cadre d'initiatives collaboratives et éclairées par la preuve statistique. Régie par un conseil d'administration, Prévention du crime Ottawa animait la coordination, la recherche et l'échange des connaissances et jouait le rôle d'organisme de financement souple pour se pencher sur les problèmes de prévention de la criminalité. Depuis 2013, cet organisme a consacré ses priorités stratégiques à la violence fondée sur le genre, à l'amélioration de la sécurité des quartiers et aux jeunes.

En 2021, Prévention du crime Ottawa a actualisé ses priorités stratégiques pour les étendre aux adultes vulnérables.

Le premier Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (Plan de SBEC) de la Ville ([ACS2021-EPS-PPD-0003](#)), adopté en vertu d'une loi du gouvernement provincial, a été approuvé en décembre 2021 et était consacré à six secteurs prioritaires :

- la discrimination, la marginalisation et le racisme;
- la sécurité financière et la réduction de la pauvreté;
- la violence fondée sur le genre et violence faite aux femmes;
- le logement;
- les systèmes intégrés et simples;
- le bien-être mental.

Conformément à la recommandation n° 7 de l'Examen des organismes consultatifs ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)), approuvée par le Conseil municipal d'Ottawa le 12 juillet 2023, Prévention du crime Ottawa a été dissoute et le personnel a eu pour consigne d'en intégrer les objectifs et le mandat dans le Plan de SBEC afin de créer une approche plus cohérente dans la prévention du crime et la sécurité des collectivités dans la ville d'Ottawa.

Dans le même temps, le personnel de la Ville a appris qu'une mise à jour serait apportée à la loi adoptée par le gouvernement de l'Ontario pour obliger les municipalités à revoir et réviser leur Plan de SBEC dans les quatre premières années de ce plan. Pour respecter les délais de la loi, le personnel reverra en 2025 l'intégralité du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités dans le cadre d'un vaste processus de consultation publique, qui tiendra compte des recommandations découlant du présent rapport, approuvé par le Conseil municipal.

En raison du délai correspondant à l'approbation délivrée par le Conseil municipal pour dissoudre Prévention du crime Ottawa et parce qu'il faudra revoir et mettre à jour l'ensemble du Plan de SBEC et tenir une consultation à ce sujet en 2025, le personnel de la Ville a mis au point un plan provisoire, exposé dans ce rapport, jusqu'à ce qu'on puisse mener une consultation complète en 2025.

L'approche fondée sur la preuve statistique et adoptée pour créer le plan intermédiaire a consisté à tenir des consultations qualitatives et à mobiliser les citoyens, à revoir la documentation des travaux de recherche locaux et nationaux sur la sécurité des collectivités et à analyser les règles de l'art. Nous avons ensuite comparé les constatations découlant de ces activités de collecte des données aux constituantes du [Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités du gouvernement provincial](#). Cette structure-cadre de planification se voulait un guide pour aider les municipalités à créer leur plan et est consacrée aux déterminants sociaux de la santé pour tenir compte des facteurs systémiques et des causes explicatives du bien-être à long terme.

En faisant appel aux déterminants sociaux de la santé, cette structure-cadre priorise les conditions économiques et sociales qui influent sur les particuliers, ainsi que les différences collectives dans l'état de la santé. Ces déterminants constituent des approches efficaces dans la prévention de la violence, dans la vulnérabilité et dans les facteurs de risque des collectivités, qui ont des incidences négatives sur les particuliers et sur les collectivités.

En faisant appel à l'approche fondée sur la preuve statistique exposée ci-dessus, le personnel a exposé les recommandations essentielles ci-après afin d'intégrer, dans le Plan de SBEC, les objectifs définis dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa :

- Améliorer le Plan de SBEC à partir des nouvelles priorités et des nouveaux objectifs en priorisant le développement social des jeunes, en insistant sur les quartiers prioritaires et en misant sur les stratégies collaboratives pour l'intervention dans la gestion des risques.
- Mettre à jour le volet de financement du Plan de SBEC afin d'y intégrer le financement de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa et modifier le Cadre stratégique sur le financement communautaire pour tenir compte du volet de financement du Plan de SBEC à jour.
- Approuver la mandature du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.
- Modifier la composition du Comité consultatif constitué pour le Plan de SBEC afin d'y ajouter deux nouveaux membres pour accroître la diversité et la représentation des membres indépendants d'un organisme et pour faire valoir le point de vue des résidents.

Le personnel a validé et affiné ces recommandations avec le Comité consultatif constitué pour le Plan de SBEC et d'autres comités et tribunes de la localité, constitués de chefs de file éminents à Ottawa et de représentants du secteur des services sociaux. Le personnel de la Ville a l'assurance que ces recommandations misent sur les forces de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa en les intégrant dans le Plan de SBEC afin de mieux servir les résidents d'Ottawa.

Lorsque le Conseil municipal aura donné son approbation, les prochaines étapes consisteront à lancer le Programme de financement du Plan de SBEC, à mettre à jour ce Plan de SBEC d'après les nouvelles priorités et les nouveaux objectifs et à lancer un processus de mise en candidature ciblé pour recruter les nouveaux membres du Comité pour le Plan de SBEC.

EXECUTIVE SUMMARY

Purpose

In July 2023 Ottawa City Council approved the dissolution of Crime Prevention Ottawa through the Advisory Body Review report ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)), allocating its staff and annual \$1.2M budget to the Community Safety, Well-Being, Policy and Analytics Service Area in the Community and Social Services Department through the 2024 budget process.

The report recommendations in the above noted report directed staff to:

“Report back to the Community Services Committee and Council no later than the 2022-2026 Mid-term Governance Review regarding actions the Community and Social Services Department has undertaken, or will undertake, that will address the goals set out in the mandate of the former Crime Prevention Ottawa;

Add to the terms of reference of the City of Ottawa Community Safety and Well-Being Plan language in support of crime prevention, community collaborations, research, funding, policy, and programme interventions that reduce harm as key strategies for reducing crime and improving community safety; and

Ensure that agencies currently receiving funding through Crime Prevention Ottawa will continue to receive funding to the end of their current terms, after which these agencies will be considered for funding through the Community Safety and Well-Being plan (City Council July 12, 2023, Agenda Item 15.1 Advisory Body Review report, File No. [ACS2023-OCC-GEN-0008](#) – the “Advisory Board Review report”).

This report will outline the actions staff have taken to incorporate the goals set out in the mandate of the former Crime Prevention Ottawa into the Community Safety and Well-Being (CSWB) Plan, including public engagement results. This report will also provide recommendations on how these goals can be incorporated into the current CSWB Plan.

At the same time of the 2023 Advisory Body Review report, staff became aware of Provincial legislation requiring municipalities to review and revise their CSWB Plan within their Plan's first four years. To meet the legislative timelines, Ottawa's Community Safety and Well-Being Plan will be reviewed in 2025 with an extensive public engagement process.

Given the timing, this report proposes an interim approach in response to Council direction to incorporate the mandate of Crime Prevention Ottawa into the CSWB Plan until a fulsome plan review can occur in 2025 as required.

Assumption and Analysis

Crime Prevention Ottawa was established in 2005 as a city-funded municipal local board to contribute to crime prevention through collaborative, evidence-informed initiatives. Governed by a Board of Directors, Crime Prevention Ottawa facilitated coordination, research and knowledge sharing, and acted as a flexible funder addressing issues of crime prevention. Since 2013, strategic priorities included gender-based violence, safer neighborhoods, and youth. In 2021, Crime Prevention Ottawa updated its strategic priorities to include vulnerable adults.

The City's first Community Safety and Well-Being Plan (CSWB) Plan (ACS2021-EPS-PPD-0003) legislated by the Provincial government, was approved in December 2021, focusing on six priority areas:

- Discrimination, Marginalization and Racism
- Financial Security and Poverty Reduction
- Gender-based Violence and Violence Against Women
- Housing
- Integrated and Simpler Systems
- Mental Well-Being

In accordance with recommendation no. 7 of the Advisory Body Review ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)) approved by Ottawa City Council on July 12, 2023, Crime Prevention Ottawa was dissolved and staff were directed to incorporate its goals and mandate into the CSWB Plan to create a more cohesive approach to crime prevention and community safety in the city of Ottawa.

At the same time, staff were informed of forthcoming updated legislation from the Government of Ontario requiring the municipality to review and revise its CSWB Plan within the Plan's first four years. To meet the legislative timelines, in 2025 staff will review the Community Safety and Well-Being Plan in its entirety with an extensive public engagement process, which will include the recommendations from this report, approved by Council.

As a result of the timing associated with the Council approval to dissolve Crime Prevention Ottawa, and the upcoming requirement to review, engage and update the entire CSWB Plan in 2025, staff developed an interim plan, presented in this report, until a full engagement process can occur in 2025.

An evidence-based approach to create the interim plan included: qualitative consultations and engagement, literature review of local and national research on community safety, and best practices analysis. The results of these data collection activities were then layered against [the Provincial Planning Community Safety and Well-Being Framework](#). This planning framework was developed as a guide to help municipalities create their plans and focuses on the social determinants of health to address systemic factors and root causes for long-term wellness.

By using the social determinants of health, the framework focuses on the economic and social conditions that influence individuals and community differences in health status. They are effective approaches at preventing community violence, vulnerability and risk factors that negatively impact individuals and communities.

Using the evidenced-based approach described above, staff identified the following key recommendations to incorporate the goals set out in the mandate of the former Crime Prevention Ottawa into the CSWB Plan:

- Enhance the CSWB Plan with new priorities and goals focusing on youth social development, priority neighborhoods and collaborative strategies for risk intervention.

- Update the CSWB Funding Stream to incorporate the former Crime Prevention Ottawa funding and amend the Community Funding Framework to include the updated CSWB Funding Stream.
- Approve the Terms of Reference for the Community Safety and Well-Being Advisory Committee.
- Amend the CSWB Advisory Committee membership to add two new members to increase diversity and representation of members who are independent of an organization and bring a resident perspective.

Staff have validated and refined these recommendations with the CSWB Advisory Committee and other local committees/ tables comprised of key leaders in the City and the social services sector. Staff are confident that these recommendations build on the strengths of the former Crime Prevention Ottawa while incorporating them into the CSWB Plan to better serve Ottawa residents.

Following Council approval, next steps involve launching the CSWB Funding Program, updating the CSWB Plan with new priorities and goals, and initiating a targeted application process to seek new members for the CSWB Advisory Committee.

CONTEXTE

Prévention du crime Ottawa

Prévention du crime Ottawa (PCO) a été fondée en 2005 dans la foulée des constats du [rapport](#) déposé en 2004 par le Comité mandaté par la Ville pour la Prévention du crime communautaire. Dans son rapport, le Comité réclamait un centre de responsabilité permanent pour la prévention du crime, qui constituerait la pierre d'assise de PCO, qui exerçait ses activités à titre de commission municipale financée par la Ville et consacrée à la prévention de la criminalité et à accroître la sécurité et le bien-être dans les collectivités d'Ottawa en faisant appel à des initiatives collaboratives éclairées par la preuve statistique.

Prévention du crime Ottawa était régie par un conseil d'administration qui réunissait des chefs de file de la collectivité, de grandes institutions et de secteurs comme la santé, l'éducation et les services policiers.

De 2005 à 2023, les principales fonctions de Prévention du crime Ottawa ont consisté à assurer l'animation et la coordination, la recherche et l'échange des connaissances, ainsi que le financement des enjeux de la prévention du crime :

- Animation et coordination : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa réunissait des groupes divers de fournisseurs de services, de résidents et de chercheurs universitaires pour répondre aux différents motifs d'inquiétude sur la sécurité.
- Recherche et échange des connaissances : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a mis en lumière et diffusé des pratiques prometteuses, a financé les travaux de recherche locaux et a mis en œuvre la recherche dans les initiatives de sécurité dans les collectivités.
- Financement : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a souvent joué le rôle d'organisme de financement souple et agile afin de donner aux organisations le délai nécessaire pour mettre au point des projets et pour répondre aux besoins émergents.

Depuis 2013, le mandat et les objectifs de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa regroupent les priorités stratégiques adoptées pour la violence fondée sur le genre, les quartiers, les jeunes et, en 2021, les adultes vulnérables venus s'ajouter à ces priorités :

- Violence fondée sur le genre : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a travaillé en collaboration avec des organisations locales pour créer des projets innovants visant à contrer la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre.
- Quartiers : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a adopté une approche d'action communautaire pour veiller à améliorer la sécurité dans les quartiers.
- Jeunes : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a soutenu les organisations au service des jeunes en finançant le développement de leur capacité, la recherche et en assurant généralement le financement des projets.
- Adultes vulnérables : L'ancien organisme Prévention du crime Ottawa a permis de prioriser les personnes exposées à la victimisation, dont les personnes vivant avec des maladies mentales, les personnes sans abri, les personnes atteintes de lésions cérébrales acquises et les personnes en situation de handicap.

Contexte du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

En vertu de la *Loi sur les services policiers*, les municipalités à palier unique et les municipalités régionales de l'Ontario sont tenues de préparer et d'adopter un plan local de sécurité et de bien-être dans les collectivités. Le gouvernement provincial a diffusé le [Cadre de la planification](#) de la SBEC, qui décrit dans leurs grandes lignes quatre niveaux d'intervention :

- 1) Développement social, consacré à la promotion et au maintien du bien-être.
- 2) Prévention, consacrée à la réduction proactive des risques cernés.
- 3) Intervention dans les risques, consacrée à enrayer les situations dont le risque est élevé.
- 4) Intervention dans les incidents, consacrée à intervenir dans les incidents critiques et non critiques.

Le premier Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville ([ACS2021-EPS-PPD-0003](#)) a été approuvé le 27 octobre 2021. Dans la foulée de la consultation menée auprès des résidents, le Conseil a cerné et approuvé six secteurs prioritaires, ainsi que les objectifs, les stratégies et les résultats permettant de répondre à ces priorités :

- la discrimination, la marginalisation et le racisme;
- la sécurité financière et la réduction de la pauvreté;
- la violence fondée sur le genre et violence faite aux femmes;
- le logement;
- les systèmes intégrés et simples;
- le bien-être mental.

Dans le Plan de SBEC, la Ville s'engage à adopter une approche d'impact collectif, notamment afin de mobiliser les résidents, les organismes communautaires, les organisations, les fournisseurs de services et tous les ordres de gouvernement pour travailler en collaboration dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan.

Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

La *Loi sur les services policiers* oblige aussi les conseils municipaux qui préparent un plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités à mettre sur pied un comité

consultatif. Le conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa a joué le rôle de premier comité consultatif du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la ville d'Ottawa, approuvé dans l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2018-2022 ([ACS2018-CCS-GEN-0028](#)).

En avril 2022, on a adressé au Conseil municipal un état des lieux ([ACS2022-CSS-GEN-004](#)) pour annoncer qu'on mettrait sur pied un nouveau comité consultatif dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance afin d'encadrer et d'orienter stratégiquement le Plan de SBEC.

À l'été 2022, on a lancé un appel de candidatures pour certains postes à pourvoir au Comité consultatif constitué pour le Plan de SBEC. En septembre 2022, le comité de sélection a annoncé la nomination du président et de 13 membres du premier Comité consultatif pour le Plan de SBEC.

Bien qu'il se soit annoncé comme « comité consultatif » durant l'exercice 2022-2023, le Comité consultatif pour le Plan de SBEC n'a pas suivi le modèle de gouvernance des comités consultatifs prévus par la loi.

En juillet 2023, le Conseil municipal a approuvé l'Examen des organismes consultatifs ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)), qui entérinait la structure révisée constituant le [Comité consultatif pour le Plan de SBEC](#) en tant qu'organisme consultatif établi d'après la loi et les politiques et donc assujetti à certaines exigences réglementaires des règlements et des politiques municipaux, par exemple dans la publication des ordres du jour et des procès-verbaux sur le site ottawa.ca et dans le déroulement des séances publiques.

Dissolution de Prévention du crime Ottawa

Dans le cadre de l'Examen des organismes consultatifs ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)) en juillet 2023, le Conseil municipal a approuvé la dissolution de Prévention du crime Ottawa et a invité le personnel de la Ville à en intégrer les objectifs et le mandat dans le Plan de SBEC afin d'adopter une approche intégrée plus cohérente dans la prévention du crime. Le conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa a été dissout, et on a attribué à la directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires des pouvoirs délégués pour reprendre le personnel et le budget annuel de 1,2 M\$ de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa, essentiellement pour cadrer avec les Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques. On a invité le personnel de la Ville à préparer un rapport sur les mesures adoptées ou à adopter d'ici l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique 2022-2026 et avant la mise à jour du Plan de sécurité et

de bien-être dans les collectivités de la Ville d'Ottawa afin de prioriser la prévention de la criminalité.

Mise à jour prévue dans la loi et projetée du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

En avril 2024, le gouvernement de l'Ontario a mis à jour la loi obligeant les municipalités à revoir et, le cas échéant, à réviser leur Plan de SBEC dans les quatre années de la date de l'adoption de ce plan et tous les quatre ans par la suite.

En raison du délai correspondant à la motion adoptée par le Conseil municipal pour dissoudre Prévention du crime Ottawa et parce qu'il faudra revoir et mettre à jour l'ensemble du Plan de SBEC et tenir une consultation sur ce plan en 2025, le personnel a mis au point des recommandations pour un plan intermédiaire, qu'il présente dans ce rapport, jusqu'à ce qu'on puisse tenir en 2025 une consultation complète pour l'ensemble du Plan de SBEC.

ANALYSE

Approche éclairée par la preuve statistique

Le personnel de la Ville a adopté une approche fondée sur la preuve statistique pour intégrer dans le Plan de SBEC les objectifs exposés dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa. Cette approche prévoyait des consultations qualitatives et une mobilisation, l'examen de la documentation sur la recherche locale et nationale relative à la sécurité dans les collectivités et l'analyse des règles de l'art.

Pratiques dominantes dans la prévention de la criminalité

La prévention de la criminalité ne consiste pas seulement à appliquer les lois comme on le fait traditionnellement. Comme le précise le Cadre de la planification de la SBEC du gouvernement provincial, la prévention consiste à corriger à la racine les problèmes sociaux, économiques et de santé qui mènent à des comportements criminels.

L'intervention dans les risques, qui porte un peu plus loin le point de vue de la prévention en réduisant le risque de ceux et celles qui sont les plus susceptibles d'adopter des comportements criminels, est un élément essentiel de la prévention de la criminalité à mettre en lumière dans le Cadre de planification de la SBEC. Cette approche proactive, qui répond à des besoins immédiats, vise aussi à modifier les

conditions sous-jacentes qui mènent à la criminalité. En corrigeant ces facteurs sous-jacents, les collectivités peuvent mettre au point des stratégies qui non seulement réduisent la criminalité, mais favorisent aussi la santé et l'équité dans les sociétés.

Le personnel a procédé à l'examen des pratiques dominantes et des travaux de recherche dans le domaine de la prévention de la criminalité, en tenant compte du Cadre de la planification de la SBEC du gouvernement provincial, ainsi que des objectifs et du mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa. Cet examen a permis d'éclairer l'intégration des pratiques de prévention de la criminalité dans le Plan de SBEC.

Le personnel a recensé les principales pratiques suivantes dans la prévention de la criminalité et dans l'intervention relative aux risques.

Lien entre la santé publique et la prévention de la criminalité : Une pratique prépondérante dans la prévention de la criminalité consiste à intégrer des stratégies qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé. La plupart des causes explicatives du crime, dont la pauvreté, les problèmes de santé mentale et la consommation de substances, sont intimement liées à ces déterminants sociaux. En corrigeant directement ces problèmes, les collectivités peuvent enrayer les conditions qui mènent souvent à des comportements criminels.ⁱ

Aide apportée aux jeunes grâce au développement social : La création d'environnements sociaux positifs et les interventions précoces peuvent réduire considérablement la probabilité que les jeunes exercent des activités criminelles.ⁱⁱ

Autonomisation des collectivités grâce à la mobilisation : Les stratégies portées par les collectivités sont parmi les plus efficaces dans la prévention de la criminalité. En faisant intervenir les résidents dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de sécurité, on s'assure que ces stratégies sont adaptées aux besoins exceptionnels et aux grandes forces de chaque quartier.ⁱⁱⁱ Le Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité attire l'attention sur l'importance de la mobilisation des collectivités dans la mise au point de stratégies de prévention de la criminalité qui cadrent avec les besoins locaux.^{iv}

Gestion des risques dans les collectivités : La mise au point de programmes collectifs qui font intervenir les résidents dans le dépistage et la prévention des risques permet d'améliorer l'efficacité des efforts d'intervention. Ces programmes misent sur les connaissances et les ressources locales pour mettre en œuvre des solutions pratiques et adaptées à certaines difficultés collectives.^v

Correction des inégalités sociales : Il faut absolument corriger, pour réduire la criminalité, les inégalités sociales comme la pauvreté, la discrimination et l'inaccessibilité des services essentiels. En tâchant de corriger ces inégalités, les collectivités peuvent favoriser une société plus juste, ce qui mène à des environnements plus sécuritaires.^{vi} Sécurité publique Canada fait observer que la correction des inégalités sociales est cruciale pour prévenir efficacement la criminalité, puisque ces problèmes créent souvent les conditions propices au crime.^{vii}

Programmes de dépistage et d'intervention précoces : La mise en œuvre de programmes qui permettent de dépister les individus ou les groupes à risque élevé de comportement criminel et qui permettent d'offrir une aide ciblée peut prévenir l'escalade de ces risques, qui peuvent dégénérer en activités criminelles. Ces programmes comprennent souvent des évaluations psychologiques, le mentorat et des interventions spécialisées et adaptées aux besoins des individus.^{viii}

Les pratiques de la justice réparatrice : En intégrant les pratiques de la justice réparatrice dans les efforts de prévention de la criminalité, on peut corriger les torts causés par le crime en priorisant la réhabilitation des contrevenants et en les réintégrant dans la collectivité. Cette approche permet non seulement de résoudre les conflits, mais aussi de réduire la probabilité de récidive.^{ix}

Approches collaboratives faisant intervenir différentes organisations : En nouant des partenariats réunissant différentes organisations comme les organismes de l'application des lois, les services sociaux et les organisations communautaires, on peut faire appel à des stratégies complètes d'intervention dans les risques. Cette collaboration permet de s'assurer que l'on tient compte de tous les aspects de la situation des individus, qu'il s'agisse des besoins immédiats ou de l'aide à apporter à long terme.^x

Les résultats de ces travaux de recherche confortent le Cadre de la planification de la SBEC du gouvernement provincial en faisant appel à l'approche des déterminants sociaux de la santé, qui consiste à se consacrer aux interventions menées pour corriger les causes explicatives dans les quatre strates d'intervention, à savoir le développement social, la prévention, l'intervention dans les risques et la réaction en cas d'incident. Ces résultats viennent aussi conforter la priorité proactive consacrée aux jeunes et aux quartiers, qui concorde avec le mandat et les objectifs de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa.

Mobilisation dans la prévention de la criminalité

Pour assurer l'appoint des travaux de recherche sur les pratiques dominantes, le personnel de la Ville a tâché d'intégrer des données locales dans l'analyse pour éclairer les recommandations du rapport. Dans l'examen à consacrer en 2025 à l'ensemble du Plan de SBEC, qui prévoit une vaste consultation publique, le personnel donnera, dans ses efforts de consultation, la priorité aux participants qui auront compris les objectifs exprimés dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa. Il a dressé une liste de plus de 100 personnes, en veillant à ce qu'elle soit plus représentative des individus :

- qui ont compris les objectifs et le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa;
- qui ont des compétences dans chacune des quatre priorités de travail de Prévention du crime Ottawa (les jeunes, les quartiers, la violence fondée sur le genre et les adultes vulnérables);
- qui sont représentatifs de différents niveaux d'autorité et de fonctions dans leurs emplois (anciens membres du conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa, directeurs généraux d'autres organisations, personnel de première ligne, dirigeants communautaires, critiques et bénévoles);
- qui ont adopté les points de vue intersectionnels des genres et des races;
- qui ont consulté en particulier un représentant de la Coalition des Autochtones d'Ottawa.

Au total, 93 personnes ont participé à cette consultation dans le cadre d'entrevues individuelles, de groupes de discussion et d'un sondage en ligne.

Le lecteur trouvera ci-après la synthèse des constats posés à l'issue de la consultation et stratifiés par rapport aux priorités stratégiques et aux fonctions du Plan de SBEC, pour connaître les passages du Plan que les objectifs et le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa permettraient d'améliorer.

Priorités stratégiques

Les participants ont fait savoir que les priorités les plus indispensables de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa sont celles qui sont consacrées à la collaboration avec les quartiers pour résoudre les difficultés locales et mettre en œuvre les initiatives communautaires, ainsi que les priorités consacrées aux jeunes et à leurs familles pour améliorer leur bien-être.

La version actuelle du Plan de SBEC ne comprend pas de priorités, d'objectifs, de stratégies ou de résultats qui portent sur la sécurité des jeunes ou qui priorisent en particulier l'aide à apporter aux quartiers afin de mettre en œuvre les initiatives communautaires.

Fonctions essentielles

Dans les recommandations du rapport [ACS2023-OCC-GEN-0008](#) de juillet 2023, on invite le personnel à « ajouter au cadre de référence du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités des dispositions prévoyant le soutien des activités de prévention du crime, les collaborations communautaires, la recherche, le financement, les politiques et les interventions réalisées dans le cadre de programmes de réduction des méfaits comme stratégies clés de réduction des crimes et d'amélioration de la sécurité communautaire ».

Pour appliquer cette directive, on invitait aussi les participants à définir les fonctions les plus importantes dans le cadre de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa : ils ont parlé du financement, de l'animation, de la collaboration, ainsi que de la recherche et de l'échange des connaissances.

L'actuel Bureau de SBEC est doté des fonctions de soutien dorsal suivantes :

- administration et coordination du Plan de SBEC et du Comité consultatif constitué pour ce plan;
- coordination et animation des partenariats et des liens de collaboration;
- administration du financement du Plan de SBEC;
- collecte, analyse et évaluation des données et mesure du rendement;
- aide apportée dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents, des stratégies et des politiques essentiels;
- préparation des rapports destinés au Conseil municipal et au Comité des services communautaires.

La plupart des fonctions, sauf la recherche et l'échange des connaissances, de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa sont déjà enchâssées dans les structures du BSBE. Le BSBE et les partenaires communautaires peuvent profiter considérablement de la création d'initiatives de recherche localisées, qui peuvent

apporter un éclairage exceptionnel et des pistes de solution pour de nombreux objectifs dans le domaine de la SBEC.

Puisque les liens de collaboration communautaire, le financement et les interventions dans le cadre des politiques et des programmes font déjà partie de la mandature du Comité consultatif pour le Plan de SBEC, le personnel ajoutera un libellé consacré à la recherche pour continuer d'appuyer les initiatives de prévention de la criminalité et de sécurité communautaire.

La pièce 1 donne des détails sur le rapport de consultation et de transition intermédiaire de Prévention du crime Ottawa.

Recommandations du Plan de mise en œuvre

D'après l'examen des pratiques dominantes dans la prévention de la criminalité et selon les commentaires exprimés pendant la consultation de la collectivité pour s'assurer que les objectifs exprimés dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa sont intégrés dans le Plan de SBEC, on propose d'adopter quatre recommandations.

Recommandation 1 du rapport :

Les objectifs et le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa sont toujours d'actualité et continuent de cadrer avec les objectifs prépondérants du Plan de SBEC. Le personnel recommande d'ajouter dans le Plan de SBEC une nouvelle priorité consacrée au développement social des jeunes, ainsi que deux nouveaux objectifs dans la priorité portant sur les systèmes intégrés et simplifiés des quartiers prioritaires et des stratégies de collaboration pour les interventions dans les risques.

1.1 – Priorité consacrée au développement social des jeunes

Les pratiques dominantes dans la prévention de la criminalité évoquent la nécessité de prioriser les jeunes dans les activités de prévention, en adoptant les points de vue des déterminants sociaux de la santé et du bien-être. Nous avons insisté localement sur cet aspect essentiel du mandat et des objectifs de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa. Puisqu'il n'y a pas de priorité consacrée aux jeunes dans la version actuelle du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, le personnel recommande d'ajouter cette priorité, qui constitue une étape décisive dans l'intégration de la prévention de la criminalité dans le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

Constats dans les travaux de recherche et de consultation locaux sur le bien-être des jeunes

Puisque le personnel entend mettre en œuvre les interventions portant sur cette priorité, des travaux de recherche à caractère local servent de point de repère pour éclairer les prochaines étapes ainsi que les secteurs dans lesquels le Plan concorde avec d'autres stratégies de la Ville. Le rapport publié en 2023 sous le titre « [From Punishment to Prevention: Reframing the Narrative on Street-Based Youth Violence in Ottawa](#) », commandé par le Centre for Resiliency and Social Development et par la Coalition des maisons communautaires d'Ottawa, fait état des facteurs sociaux qui expliquent la violence des jeunes dans les rues d'Ottawa.

Le lecteur trouvera ci-après la synthèse des principaux constats de ce rapport :

- Pour les jeunes et les adultes, l'accès à des perspectives d'emploi et la sécurité financière, la réduction de la présence policière dans les espaces consacrés aux jeunes et l'accès à des programmes de perfectionnement des compétences et de loisirs sont les moyens les plus efficaces de prévenir la violence des jeunes dans les rues de leur collectivité.
- Les individus qui vivent et travaillent dans les collectivités impactées ont fait savoir qu'on n'offrait pas suffisamment de services permettant d'aider expressément les jeunes mis en cause dans la violence dans les rues sans faire intervenir la police ou la Société de l'aide à l'enfance.
- Les collectivités pénalisées par la violence chez les jeunes et les organismes fournisseurs de services savent qu'il faut adopter des approches collectives qui tiennent compte du contexte social et qui permettent d'offrir, en amont, de l'aide aux jeunes, à leurs familles et aux collectivités.

En 2021, le Secrétariat de la lutte contre le racisme (SLR) de la Ville a mené une vaste consultation auprès des résidents et des intervenants communautaires d'Ottawa pour guider l'élaboration de sa première [Stratégie de lutte contre le racisme](#). Les résultats indiquent que l'on donne la priorité aux jeunes : les participants ont fait savoir que les jeunes racisés n'ont pas suffisamment accès aux perspectives professionnelles, aux stages, aux activités d'apprentissage, au mentorat, au jumelage professionnel, aux métiers ou à la culture financière.

En 2020-2021, les consultations publiques menées auprès des intervenants qui ont participé au Plan de SBEC ont permis de relever les effets de la discrimination

systemique sur les jeunes, surtout par rapport à la santé mentale et à l'exposition à la criminalité. Les participants ont proposé des solutions potentielles, dont l'augmentation des fonds destinés aux organismes communautaires au service des jeunes et l'investissement dans les programmes d'information des collectivités. Les répondants ont fait savoir qu'il fallait améliorer les stratégies d'emploi des jeunes et investir dans la formation et dans le perfectionnement des compétences.

En outre, d'avril 2023 à mars 2026, on a financé la Ville d'Ottawa à hauteur de 6,7 M\$ pour lui permettre de réaliser [Initiative jeunesse Quartier prioritaire](#), dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires de Sécurité publique Canada. Ce fonds est une initiative de 250 M\$ du gouvernement fédéral du Canada destinée à aider les municipalités et les communautés autochtones à aménager des espaces sécuritaires et à donner aux jeunes et aux collectivités les moyens d'adopter des solutions qui leur permettent de réussir.

Dans le cadre de ce financement, pour mieux analyser le contexte actuel du bien-être et de la sécurité des jeunes à Ottawa, le personnel a commandé un dossier de recherche intitulé « Ville d'Ottawa | État du bien-être et de la sécurité des enfants et des jeunes ». Ce dossier est destiné à éclairer l'élaboration des politiques et les services à offrir pour répondre aux besoins exceptionnels des jeunes résidents d'Ottawa.

Nous invitons le lecteur à consulter la pièce 2 (Ville d'Ottawa | État du bien-être et de la sécurité des enfants et des jeunes).

Développement social des jeunes : Objectifs, stratégies et résultats

Dans le cadre de la nouvelle priorité consacrée aux jeunes, le personnel propose d'adopter les objectifs, les stratégies et les résultats suivants. Les objectifs, stratégies et résultats du Plan de SBEC établissent la priorisation et l'orientation des travaux dans chacune des priorités et servent à mettre au point des plans d'action détaillés et des initiatives pour assurer et améliorer la sécurité et le bien-être dans toutes les collectivités d'Ottawa.

Dans la foulée des résultats des travaux de recherche locaux évoqués ci-dessus, la priorité attribuée au développement social des jeunes portera sur les activités suivantes :

- perspectives d'emploi et de formation;
- perspectives de loisirs et d'activités culturelles.

Cette priorité portera aussi sur les approches suivantes :

- racisme et discrimination systémiques;
- causes explicatives et déterminants sociaux de la santé;
- autodétermination.

De concert avec la structure actuelle du Plan de SBEC, nous avons défini les objectifs, les stratégies et les résultats exposés dans le tableau 1 afin de définir l'orientation de la priorité consacrée au développement social des jeunes.

Tableau 1 : Développement social des jeunes : Objectifs, stratégies et résultats

Objectifs	Stratégies	Résultats
Développement social positif des jeunes	Forum sur le développement social des jeunes	Augmentation de la participation des jeunes à la création des programmes et des politiques Investissement consacré aux résultats produits pour les jeunes afin de veiller à ce qu'ils soient traités sur un pied d'égalité dans leur développement positif.

1.2 Objectif des quartiers prioritaires dans la priorité des systèmes intégrés et simplifiés

Comme nous l'expliquons ci-dessus, les stratégies établies par les collectivités d'après le lieu pour bâtir des initiatives de développement social sont des pratiques efficaces dans la prévention de la criminalité. L'approche établie d'après le lieu permet de consacrer des ressources et des efforts d'attention à certains secteurs géographiques dans lesquels il faut résoudre de multiples problèmes. Cette approche reconnaît que la sécurité et le bien-être des collectivités ne sont pas une « solution universelle » et met l'accent sur les actifs et les forces des quartiers locaux. Elle reconnaît aussi que les quartiers mêmes sont les mieux en mesure de mener et de mettre au point des approches fondées sur le lieu pour apporter des solutions aux problèmes qui se produisent dans leurs propres collectivités.^{xi}

C'est pourquoi le personnel recommande d'ajouter un objectif lié aux quartiers prioritaires dans la priorité portant sur les systèmes intégrés et simplifiés. En ajoutant, dans le Plan de SBEC, l'objectif des quartiers prioritaires, on peut donner aux quartiers et aux résidents les moyens de mettre au point des solutions localisées pour résoudre les problèmes liés aux objectifs et aux résultats des plans et adaptés aux besoins et aux forces des quartiers.

Quartiers prioritaires de la Ville d'Ottawa

Sur tout le territoire de la ville d'Ottawa, certains quartiers sont pénalisés par des inégalités sociales plus fortes selon l'[Indice de l'équité des quartiers](#) (IEQ) d'Ottawa et l'[Étude des quartiers d'Ottawa](#) (EQO). L'IEQ est un outil qui permet d'évaluer et de comparer les différences inutiles et injustes au niveau des quartiers selon les facteurs qui ont un impact sur le bien-être dans cinq domaines du bien-être et d'après 28 indicateurs. L'EQO apporte des données sur les forces et les difficultés de chaque quartier d'Ottawa.

L'Équipe intégrée des services de quartier de la Ville d'Ottawa, qui a pour mandat de maximiser l'impact des efforts de développement communautaire afin d'améliorer l'équité dans l'accès aux programmes et aux services a recensé 27 quartiers prioritaires dont les motifs d'inquiétude du point de vue de l'équité sont les plus importants en faisant appel aux données de l'IEQ et de l'EQO.

Pour amplifier l'impact produit et faire concorder les stratégies, le personnel de la Ville continuera de se consacrer à ces 27 quartiers prioritaires dans le nouvel objectif des quartiers prioritaires dans la priorité des systèmes intégrés et simplifiés.

Le lecteur est invité à consulter, dans la pièce 3, la liste des quartiers prioritaires d'Ottawa.

Cadre de développement communautaire

En 2012, le Conseil municipal a approuvé la version à jour du Cadre de développement communautaire ([ACS2012-COS-CSS-0003](#)). Cette initiative stratégique de la Ville est un effort de collaboration communautaire qui se déroule au niveau des quartiers et des systèmes afin de favoriser le développement des collectivités et les interventions menées par les résidents dans les quartiers prioritaires.

Afin d'intégrer, dans d'autres initiatives et outils adaptés aux quartiers, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, le personnel se concertera avec les

partenaires communautaires pour faire concorder le Cadre de développement communautaire dans l'objectif des quartiers prioritaires afin de tenir compte des priorités du Plan de SBEC et de mettre au point des solutions d'après le lieu adaptées aux résultats de ce plan.

Grâce à la mobilisation, à l'analyse des données et à la recherche, nous avons recensé, dans le tableau 2, les objectifs, les stratégies et les résultats suivants, qui seront consacrés à la mise au point des facteurs du développement social et de la protection dans les quartiers prioritaires, en tenant compte des priorités et des objectifs du Plan de SBEC.

Tableau 2 : Objectifs, stratégies et résultats des quartiers prioritaires pour la mise à jour de la priorité consacrée aux systèmes intégrés et simplifiés

Objectifs	Stratégies	Résultats
Des solutions sont apportées aux priorités du Plan de SBEC d'après le lieu dans les quartiers prioritaires.	Concordance et mise à jour du Cadre de développement communautaire afin de tenir compte des priorités du Plan de SBEC	Augmentation de la capacité d'apporter des solutions établies d'après le lieu aux priorités et aux résultats du Plan de SBEC

1.3 Objectif de l'intervention dans les risques pour la priorité des systèmes intégrés et simplifiés

Comme l'indique la recherche sur les pratiques dominantes, le Cadre de la planification de la SBEC du gouvernement provincial et les consultations, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités devrait intégrer des stratégies pour permettre de recourir à des tactiques dans l'intervention dans le domaine des risques en ce qui a trait à la prévention de la criminalité. Dans la version actuelle du Plan de SBEC, il n'y a pas d'objectifs, de stratégies, ni de résultats associés à l'intervention dans le domaine des risques.

On a constaté, dans la consultation publique, qu'il fallait mieux prioriser les initiatives de prévention en amont, pendant qu'il faut aider les individus aux prises avec les obstacles systémiques existants. Les statistiques nous apprennent que ces individus sont parmi

les plus susceptibles d'être victimes de méfaits et de causer eux-mêmes des méfaits à nouveau.^{xii, xiii}

Les outils comme les tableaux de situation constituent un modèle multisectoriel d'intervention dans les risques pour les individus dont les risques sont élevés dans les situations de crise. Les tableaux de situation permettent au personnel de première ligne dans les secteurs de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux de dépister les personnes qui courent un risque élevé de crise et de les mettre en rapport, collaborativement et rapidement, avec les services avant qu'elles vivent des événements négatifs ou traumatisants. Les tableaux de situation permettent de prioriser, entre autres, la santé mentale, les accoutumances, la participation des actes criminels et le logement.

Grâce à cette priorité, le personnel continuera de recenser les liens de collaboration et les activités de concordance avec les Services de police d'Ottawa. La Ville de Toronto et les régions de Peel, de York et du Niagara constituent quatre exemples de Plan de SBEC qui reprennent des activités pour leurs services policiers et des stratégies qui consistent à faire appel à des tableaux de situation dans les collectivités.

Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités du Service de police d'Ottawa

Les Services de police de l'Ontario, qui relèvent du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, ont pour mandat de mettre au point et de structurer leurs services selon le point de vue de la sécurité et du bien-être dans les collectivités. De concert avec le [Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités](#), le Service de police d'Ottawa met au point son propre cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités en collaboration avec le Bureau de SBEC de la Ville d'Ottawa et les partenaires communautaires afin de moderniser leur approche dans la sécurité communautaire d'Ottawa. Le Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités du Service de police d'Ottawa sera étroitement intégré avec le Plan de SBEC de la Ville, en tenant compte d'une volonté commune de collaboration dans la mise en œuvre des initiatives de sécurité communautaire. Dans le même temps, on reconnaît que les deux plans concordent, malgré des orientations différentes. La mise en œuvre du Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités du Service de police d'Ottawa permettra de maîtriser les risques grâce à des efforts conjoints dans les sphères de l'intervention et de la prévention des risques, en réduisant les méfaits, la victimisation et les appels de service, alors que le plan de la Ville consistera à adopter

le point de vue des déterminants sociaux de la santé et à faire appel à des interventions communautaires axées sur la prévention afin de promouvoir les priorités exposées dans ce rapport.

Le personnel du Service de police d’Ottawa et le Bureau de sécurité et de bien-être dans les collectivités de la Ville travailleront en collaboration pour concerter les stratégies, miser sur les ressources et en amplifier l’impact, en veillant à adopter une approche cohérente et complète dans la sécurité et le bien-être des collectivités.

Même si la concertation des stratégies avec le Service de police d’Ottawa apportera au Plan de SBEC de la Ville les avantages évoqués ci-dessus, il est important de tenir compte de l’expérience des méfaits qui ont été causés à certains individus et à certaines collectivités dans le cadre de la surveillance policière. C’est ce qui donne lieu à des points de vue divergents sur l’intervention de la police dans le Plan de SBEC. Cette constatation est un point de départ pour adopter des solutions qui apportent les ressources voulues au bon moment. On a appliqué un exemple de cette approche dans l’initiative [ANCRE](#) récemment lancée.

Grâce à la mobilisation et à la recherche, nous avons recensé les objectifs, les stratégies et les résultats suivants, exposés dans le tableau 3, et nous nous consacrerons aux efforts de collaboration à mener avec les fournisseurs de services, dont le Service de police d’Ottawa, afin d’enrayer les risques très élevés dans les situations de crise pour mettre les résidents en rapport avec les Services dont ils ont besoin avant que des événements négatifs ou traumatisants se produisent.

Tableau 3 : Objectifs, stratégies et résultats de l’intervention dans les risques pour la version à jour de la priorité consacrée aux systèmes intégrés et simplifiés

Objectifs	Stratégies	Résultats
Travailler de concert avec les fournisseurs de services et la collectivité afin de mettre sur pied les tribunes et les comités des interventions collaboratives dans les risques.	Recenser les perspectives et lancer les outils d’intervention dans les risques comme les tribunes sur les situations, les comités directeurs et les solutions collaboratives.	On réussit à enrayer plus de situations dans lesquelles les risques sont très élevés.

Recommandation 2 : Mettre à jour le volet du financement de la sécurité et du bien-être des collectivités.

Conformément aux recommandations du rapport sur l'Examen des organismes consultatifs de juillet 2023 ([FCSC 2023-06-03](#)), le Conseil municipal a approuvé la dissolution de Prévention du crime Ottawa, ainsi que la réaffectation de son personnel et de son budget annuel de 1,2 M\$ aux Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques de la Direction générale des services sociaux et communautaires sous les ordres de la directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués. On a invité le personnel à s'assurer que les organismes actuellement financés par l'entremise de Prévention du crime Ottawa continueront de l'être jusqu'à la fin de leur mandat actuel, après quoi on envisagera de les financer dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

Le Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités a été créé en décembre 2021, lorsque le [Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le financement de 2,1 M\\$](#) à consacrer au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités dans le [Cadre stratégique sur le financement communautaire](#).

Pour assurer la transition du financement de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa avec le Plan de SBEC, le personnel mettra à jour le volet de financement pour la sécurité et le bien-être des collectivités afin d'intégrer le budget de financement de 750 k\$ de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa dans le budget actuel de 2,1 M\$ du Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités, ce qui donnera un crédit total de 2,85 M\$.

Le personnel de la Ville recommande de modifier la version actuelle du Cadre stratégique sur le financement communautaire afin d'y intégrer la version à jour du volet de financement pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités. En 2025, le Cadre stratégique sur le financement communautaire sera évalué, revu et actualisé avant d'être soumis à l'étude du Conseil municipal. Cet examen comprendra le Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités.

Afin d'assurer la même agilité dans le financement offert par l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa, très valorisé dans la consultation publique, le personnel déterminera la durée, les priorités et le budget de financement des projets à financer d'après l'évaluation des besoins actuels et la somme à y affecter. Pour continuer de promouvoir les initiatives de prévention de la criminalité, la recherche localisée pourra

faire partie d'une dépense recevable dans le volet de financement pour la sécurité et le bien-être des collectivités.

L'ensemble des priorités de financement du volet de financement pour la sécurité et le bien-être des collectivités tiendra compte des priorités du Plan de SBEC, à savoir :

- la discrimination, la marginalisation et le racisme;
- la sécurité financière et la réduction de la pauvreté;
- la violence fondée sur le genre et violence faite aux femmes;
- les systèmes intégrés et simples;
- le bien-être mental;
- le développement social des jeunes et les nouveaux objectifs des systèmes intégrés et simplifiés, qui sont exposés dans ce rapport, s'ils sont approuvés par le Conseil municipal.

Le logement ne ferait pas partie du volet de financement en raison des programmes de financement existants gérés par l'entremise des Services du logement et de la lutte contre l'itinérance de concert avec le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, le Plan financier à long terme pour les services de logement et les services couramment offerts.

Les résultats du financement et les indicateurs de rendement clés seront captés en faisant appel au Cadre d'évaluation du financement communautaire et à sa Plateforme pour l'évaluation des impacts, ce qui permettra de créer des systèmes intégrés et simplifiés pour les bénéficiaires du financement.

Si le Conseil municipal approuve cette recommandation, la première demande de propositions à lancer dans le cadre de la nouvelle politique sur le financement est prévue en octobre 2024, et le financement sera attribué en décembre 2024. Le lecteur est invité à consulter la pièce 4 pour prendre connaissance de la Déclaration de la politique sur le financement du Plan de SBEC, à modifier selon le Cadre stratégique sur le financement communautaire.

Recommandation 3 : Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

Conformément au rapport sur l'Examen des organismes consultatifs de juillet 2023 ([ACS2023-OCC-GEN-0008](#)), qui constituait le Comité consultatif pour le Plan de SBEC à titre d'organisme consultatif en vertu des lois et des politiques, le Conseil municipal doit approuver la nouvelle mandature, qui décrit dans leurs grandes lignes le mandat et la composition du Comité consultatif pour le Plan de SBEC.

Le Comité consultatif pour le Plan de SBEC prévoit huit postes, dont les titulaires sont nommés en vertu de la *Loi sur les services policiers*. Cette composition obligatoire doit comprendre les membres votants ci-après :

- un membre du personnel de la municipalité;
- un représentant du secteur de l'éducation;
- un représentant du secteur de la santé ou de la santé mentale;
- un représentant des services sociaux ou communautaires;
- un représentant du secteur de l'enfance ou de la jeunesse;
- un représentant d'une instance qui prend en charge des enfants ou des jeunes;
- un représentant de la Commission de services policiers;
- le chef de police ou son fondé de pouvoir.

En outre, le Conseil municipal peut nommer les membres votants suivants pour siéger au Comité consultatif, à concurrence de 16 membres. Si l'un quelconque des postes suivants est à pourvoir, le quorum à atteindre aux réunions correspondra à la majorité des membres nommés à ce moment.

D'autres représentants peuvent siéger au Comité consultatif.

- Un représentant du public et leader de la communauté autochtone réunissant les compétences professionnelles voulues;
- Un représentant du public possédant des compétences financières dans les finances du gouvernement afin de guider la stratégie financière et la planification;
- Un représentant du public exerçant des fonctions d'analyse de données, de recherche et d'évaluation pour guider l'élaboration de la structure-cadre de mesures et d'évaluation du rendement, ainsi que l'examen continu des indicateurs de rendement clés et des baromètres de résultats;

- Un représentant du public possédant des compétences juridiques pour guider les approches de réflexion sur les systèmes dans les domaines des droits de la personne et de la protection des renseignements personnels;
- Un représentant du public possédant des compétences dans les réseaux intégrés de soins de santé pour assurer la concordance avec le secteur de la santé et des services sociaux;
- Un représentant du public propriétaire d'une entreprise possédant des compétences dans les relations entre les « commerçants » et les « résidents » des quartiers pour faire valoir le point de vue des entreprises et des commerces d'Ottawa;
- Deux résidents qui ont vécu l'expérience ou qui la vivent actuellement.

Le Comité consultatif doit aussi comprendre deux membres du Conseil municipal exerçant une fonction de liaison sans droit de vote.

Tous les membres doivent être nommés par le Conseil municipal.

D'après les constats de la consultation publique, on a recommandé d'améliorer l'actuel Comité consultatif en recrutant des représentants du public indépendants de toute organisation et en mesure d'exprimer le point de vue des résidents. On veut ainsi accroître l'ensemble de la diversité dans les expériences vécues et à vivre, dans les compétences et dans l'intersectionnalité. Le personnel mettra au point les critères d'après ces commentaires, ce qui pourrait faire intervenir un individu indépendant représentant différents horizons et possédant l'expérience voulue. Des représentants du public pourront se porter candidats, et le comité de sélection reverra les candidatures, en tenant compte de facteurs comme la race, le genre, l'invalidité, la langue et l'âge, ainsi que l'expérience et l'attachement à la diversité et à l'inclusion.

Conformément à la Politique de nomination, le mandat des deux nouveaux membres serait lié au mandat du Conseil municipal et expirerait le 14 novembre 2026 (ou durerait tant que leurs successeurs ne seraient pas nommés pour le prochain mandat du Conseil).

Comme nous l'indiquons ci-dessus, le Comité consultatif comprend actuellement 14 membres. Grâce aux deux autres représentants du public, le nouveau Comité consultatif de 16 membres serait plus nombreux que ce qu'exige la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*. On s'attend à ce que la composition

du Comité soit revue et consolidée dans le Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique 2026-2030 afin de respecter les exigences de la loi tout en faisant la promotion de la représentation dont il est question ci-dessus.

Le lecteur est invité à consulter la pièce 5 pour prendre connaissance de la mandature du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités.

Prochaines étapes :

Lorsque le Conseil municipal aura donné son approbation, le personnel de la Ville devra :

1. lancer le programme de financement du Plan de SBEC en partenariat avec le Financement communautaire;
2. travailler en collaboration avec le Bureau du greffe municipal pour lancer le processus de recrutement et de sélection de deux nouveaux membres du Comité consultatif pour le Plan de SBEC;
3. mettre à jour le Plan de SBEC pour tenir compte des objectifs, des stratégies et des résultats de la priorité consacrée au développement social des jeunes ainsi que des objectifs à jour des systèmes intégrés et simplifiés.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a aucune répercussion financière. En juin 2023, le Conseil municipal a approuvé la dissolution de Prévention du crime Ottawa (PCO). Le personnel et le budget annuel de 1,2 M\$ de PCO ont été réaffectés aux Services de la sécurité et du bien-être dans les collectivités, des politiques et des données analytiques de la Direction générale des services sociaux et communautaires.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques qui empêchent de mettre en œuvre les recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DES QUARTIERS

Ce rapport s'étend à l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Le 18 juin 2024, le personnel de la Ville a présenté au Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités les constats des travaux exposés ci-dessus. On était généralement d'accord sur l'approche et les recommandations visant à ajouter de nouvelles priorités dans la version existante du Plan de SBEC pour appuyer les interventions dans le domaine de la sécurité et de la prévention du crime.

Les membres du Comité consultatif ont effectivement fait savoir que les nouveaux membres issus de la collectivité et ayant vécu ou vivant actuellement l'expérience seraient utiles dans l'ensemble de la structure.

CONSULTATION

En prévision de l'examen de l'ensemble du Plan de SBEC en 2025, ce qui donnera lieu à une vaste consultation publique, le personnel de la Ville a essentiellement consulté les participants qui connaissaient les objectifs exprimés dans le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa. Pour assurer la représentativité dans la consultation, il a dressé une liste de plus de 100 participants, en veillant à ce qu'elle comprenne :

- des personnes qui connaissaient les objectifs et le mandat de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa;
- des personnes compétentes dans chacune des quatre priorités de travail de Prévention du crime Ottawa (les jeunes, les quartiers, la violence fondée sur le genre et les adultes vulnérables);
- des personnes de différents niveaux d'autorité ou d'influence (soit d'anciens membres du conseil d'administration de l'ancien organisme Prévention du crime Ottawa, des directeurs généraux d'autres organisations, des intervenants de première ligne, des dirigeants communautaires, des observateurs ou des opposants et des bénévoles);
- des personnes qui ont un point de vue intersectionnel de genre et de race;
- des représentants de la Coalition autochtone d'Ottawa qui pourront être consultés ponctuellement.

Au total, 93 personnes ont participé à cette consultation à l'occasion d'entrevues individuelles, de groupes de discussion ou d'un sondage en ligne.

Outre ces efforts, le personnel a recueilli les commentaires et la validation du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, du Groupe de travail intégré de la Direction générale et du Comité directeur du Cadre de développement communautaire, qui comprend essentiellement les dirigeants des principales directions générales de la Ville et d'organismes communautaires.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Comme l'indique la Politique sur l'accessibilité, la Ville d'Ottawa entend traiter sur un pied d'égalité les personnes en situation de handicap dans l'utilisation et les avantages des services, des programmes et des établissements de la Ville de manière à respecter leur dignité et à faire preuve d'équité par rapport à l'ensemble du public.

Toutes les interventions qui découleront des recommandations proposées dans le Plan de mise en œuvre de Prévention du crime Ottawa respecteront la structure-cadre des lois sur l'accessibilité, dont les Normes d'accessibilité intégrées et le *Règlement d'application* de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Dans l'ensemble, on s'est penché sur l'accessibilité pendant la transposition, dans le Plan de SBEC, des interventions exposées dans le Plan de transition de Prévention du crime Ottawa. On a fait appel au point de vue de l'accessibilité dans l'ensemble de la mise au point du Plan de SBEC, et le Bureau de l'accessibilité ainsi que le Comité consultatif sur l'accessibilité ont tous deux été consultés et ont livré de précieux commentaires, ce qu'ils continueront de faire pendant l'examen du plan actuel dans la consultation publique de 2025.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations proposées n'ont pas de répercussions sur la gestion des actifs.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Les recommandations proposées n'ont pas de répercussions sur le climat.

RÉPERCUSSIONS DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les pouvoirs délégués seront exercés conformément à ce rapport. On rendra compte au comité permanent compétent, au moins une fois dans chaque année civile, de l'exercice des pouvoirs délégués décrits dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Les recommandations proposées cadrent avec trois des priorités de la Stratégie de développement économique de la Ville :

- 1) partenariats et collaboration;
- 2) connectivité;
- 3) talent.

RÉPERCUSSIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Les recommandations proposées n'ont pas de répercussions sur l'environnement.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Considérations relatives aux politiques autochtones

Le travail sur le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités vise à suivre les conseils de la Coalition autochtone d'Ottawa et à concourir à la réconciliation en réduisant les expériences multiformes de bien-être et de sécurité des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Tout au long de la mise en œuvre de la stratégie, les Autochtones et leurs communautés continueront d'être interpellés.

Incidences sur les genres et sur l'équité

Le personnel et les experts-conseils ont adopté des mesures réfléchies pour veiller à adopter le point de vue de l'équité dans l'ensemble de ce processus. Dans l'appel d'offres lancé pour recourir aux services d'un expert-conseil afin d'apporter de l'aide dans la transition de Prévention du crime Ottawa dans le BSBEC, il fallait que les candidats décrivent leur approche dans l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), et on leur attribuait expressément des points pour ce critère. Le personnel a aussi fait appel au point de vue de l'EDI en dressant la liste des principaux partenaires à consulter, en veillant à ce que soient représentés les personnes racisées, les femmes, les personnes issues de diverses identités de genre, les communautés LGBTQI2S, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les immigrants. De plus, les rapports existants que nous avons consultés portaient essentiellement sur les avis des groupes méritant l'équité et comprenaient des données désagrégées.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Les recommandations proposées n'ont pas de répercussions sur la gestion des risques.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les jeunes qui résident dans les secteurs ruraux de la ville sont confrontés à des difficultés exceptionnelles et à des obstacles de taille par rapport aux jeunes qui vivent dans les secteurs de banlieue et dans le cœur du centre-ville. Les jeunes des secteurs ruraux n'ont pas suffisamment accès aux moyens de transport, aux services et à des perspectives d'emploi valorisantes. Le Bureau de sécurité et de bien-être dans les collectivités travaillera de concert avec le Bureau des affaires rurales pour connaître les besoins des jeunes qui vivent dans les secteurs ruraux et participera au prochain Sommet rural en 2024.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Les recommandations proposées n'ont pas de répercussions sur la technologie.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations proposées cadrent avec la priorité du mandat du Conseil (« Une ville avec des logements abordables qui est plus vivable pour tous »).

Dans les recommandations proposées, on priorisera stratégiquement les jeunes, les collectivités prioritaires et les personnes qui ont un risque aigu, d'après l'évaluation, de vivre une crise ou un événement traumatisant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Rapport provisoire sur la transition de Prévention du crime Ottawa

Pièce 2 : État du bien-être et de la sécurité des enfants et des jeunes

Pièce 3 : Liste des quartiers prioritaires

Pièce 4 : Énoncé de politique sur le volet de financement pour la sécurité et le bien-être des communautés

Pièce 5 : Mandature du Comité consultatif pour le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

SUITE À DONNER

La Direction générale des services sociaux et communautaires mettra également en œuvre toutes les consignes qui lui seront données dans le cadre de l'étude de ce rapport.

OUVRAGES CONSULTÉS

- ⁱ Sécurité publique Canada (s. d.-a), Comprendre les enjeux et les facteurs communautaires; extrait du site <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/tls-rsrcs/ndrstndng-sss-fr.aspx>.
- ⁱⁱ Center for Study and Prevention of Violence, (s. d.), Preventing youth violence: Strategies and programs; extrait du site <https://cspv.colorado.edu/what-we-do/>.
- ⁱⁱⁱ Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (s. d.), Policy brief on crime prevention for municipalities; extrait du site <https://safercities.ca/evidence-on-crime-prevention/#sectionpolicy>.
- ^{iv} Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (s. d.), Evidence-based practices in crime prevention; extrait du site <https://safercities.ca/evidence-on-crime-prevention/#sectionpolicy>.
- ^v UN Safer Cities (s. d.), Community-led safety initiatives; extrait du site <https://unhabitat.org/programme/safer-cities>.
- ^{vi} Sécurité publique Canada (s. d.-b), Addressing social inequalities in crime prevention; extrait du site <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/tls-rsrcs/ndrstndng-sss-fr.aspx>.
- ^{vii} Sécurité publique Canada (s. d.-a), Choisir des pratiques efficaces de prévention du crime; extrait du site <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/tls-rsrcs/chsng-ffctv-fr.aspx>.
- ^{viii} Center for Study and Prevention of Violence (s. d.), Preventing youth violence: Strategies and programs; extrait du site <https://cspv.colorado.edu/what-we-do/>.
- ^{ix} Sécurité publique Canada (s. d.-b), Addressing social inequalities in crime prevention; extrait du site <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/crm-prvntn/tls-rsrcs/ndrstndng-sss-fr.aspx>.
- ^x Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (s. d.), Evidence-based practices in crime prevention; extrait du site <https://safercities.ca/evidence-on-crime-prevention/#sectionpolicy>.
- ^{xi} Sécurité publique Canada (s. d.), Community Safety and Crime Prevention: A Guide to the Canadian Municipal Network on Crime Prevention; extrait du site <https://www.publicsafety.gc.ca/lbrr/archives/cnmcsc-plcng/cn30240-vol1-eng.pdf>.
- ^{xii} Falk, O., Wallinius, M., Lundström, S., Frisell, T., Anckarsäter, H. et Kerekes, N. (2014), The 1% of the population accountable for 63% of all violent crime convictions. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 49(4), 559–571 : <https://doi.org/10.1007/s00127-013-0783-y>.
- ^{xiii} Willoughby, M., O'Connor, R. et Rotherham, I. (2021), Violence-related deaths among people released from prison: A data linkage study, *Journal of Interpersonal Violence*, 36(23-24), NP13229-NP13253; <https://doi.org/10.1177/0886260520905546>.